RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Pilote d'avion bombardier d'eau

Protéger les populations et les forêts en pilotant un avion bombardier d'eau lors des incendies : un métier d'expertise qui exige précision, maîtrise du vol, sang-froid et travail en équipe dans des conditions souvent extrêmes.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 3**

Statut : **Statut salarié**

Secteur professionnel : Sécurité

Centres d'intérêt : J'aime me déplacer, voyager, J'ai envie de piloter, conduire, Je souhaite protéger et secourir, J'aime les sensations fortes



© Pierre GUERIN / Armée de l'Air et de l'Espace

Le métier

Aux commandes d'un Canadair, d'un Dash ou d'un autre avion de la Sécurité civile, le ou la pilote d'avion bombardier d'eau intervient lors des feux de forêt afin de protéger les populations, les biens et les espaces naturels. En lien permanent avec les équipes au sol et les autres aéronefs engagés, il ou elle réalise des largages d'eau ou de produit retardant avec une très grande précision, souvent dans des conditions particulièrement exigeantes : fumées épaisses, relief accidenté, turbulences ou fortes chaleurs. Les missions nécessitent une parfaite maîtrise du pilotage à basse altitude, une excellente capacité d'analyse et une prise de décision rapide. Avant chaque intervention, le ou la pilote prépare minutieusement son vol en étudiant la météo, les caractéristiques du terrain et les consignes opérationnelles. Pendant la mission, ces professionnels adaptent en permanence leur trajectoire à l'évolution du sinistre et coordonnent leur action avec le dispositif de lutte contre l'incendie. Une excellente condition physique, un grand sang-froid, de la rigueur et un solide esprit d'équipe sont indispensables.

Les études

Après un bac + 3

Il n'existe pas de formation initiale spécifique au métier de pilote bombardier d'eau.

Pour être recrutés, les pilotes doivent posséder un brevet et une licence validée de pilote professionnel d’avion complétée par les qualifications IFR (CPL IR), MCC, de l’ATPL théorique, et de l'advanced UPRT ; détenir au moins le niveau opérationnel (niveau 4) de l'examen d'anglais aéronautique FCL 055 ; justifier de l'accomplissement de 2400 heures de vol dans l’exercice de la profession en tant que commandant de bord avec des activités autres que la ligne ou les liaisons et justifier de douze années d’activité, période de formation incluse, comme pilote professionnel d’avions. Une fois recrutés, ils suivent Une formation interne de qualification au bombardement d’eau dispensée par la Sécurité civile.

Emploi et secteur

Secteur

Sécurité

Pour aller plus loin

Centres d'intérêt

Autres métiers à découvrir

- Marin des douanes
- Cibleur
- Auditeur (douanes)
- Contrôleur des douanes
- Agent de constatation des douanes